

Contribution au développement durable

Pourquoi devez-vous fournir des informations liées à votre contribution au développement durable?

En vertu des nouvelles orientations de la [Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028](#), il est attendu que les ministères et organismes intègrent les principes de développement durable et les meilleures pratiques en la matière ainsi que des critères de durabilité dans leurs activités financières, comme l'octroi de commandites. Par conséquent, **pour toute demande de commandite, le MAPAQ exige aux demandeurs d'intégrer au moins un critère de nature environnementale dans leur projet.**

Attention! Cette condition deviendra un critère d'admissibilité à compter du 1^{er} avril 2025. Si votre demande ne comprend pas au moins un critère de nature environnementale, elle sera refusée.

Qu'est-ce qu'une demande de commandite comprenant au moins un critère de nature environnementale?

- Elle est effectuée par un organisme ayant une mission de nature environnementale.
- Elle a trait à un événement portant sur une thématique environnementale (ex. : thème du colloque, présentations sur des sujets environnementaux).
- Elle a trait à un projet qui intègre des pratiques durables, dont au moins un critère de nature environnementale.

Définition d'un critère de nature environnementale

Selon le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, un critère de nature environnementale peut porter sur la conservation des milieux naturels, le verdissement des milieux de vie, la gestion des matières résiduelles, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la consommation et la production responsables, l'adoption de technologies propres, la création d'emplois verts et tout autre élément permettant d'améliorer les impacts environnementaux des commandites.

Voici des exemples de critères de nature environnementale qui peuvent être intégrés à votre demande de commandite.

Matières résiduelles

- Mettre en place des mesures de récupération des matières résiduelles accessibles aux participants, comme du recyclage, de la récupération de contenants consignés ou des bacs pour les matières compostables.
- Mettre en place des mesures de réduction des matières utilisées et encourager l'usage de produits réutilisables. Par exemple, éliminer ou réduire le plus possible l'utilisation :
 - de bouteilles à usage unique;
 - d'affichage à usage unique;
 - de matériel promotionnel;

- de contenants alimentaires et d'ustensiles à usage unique;
- de plastiques compostables;
- de confettis, de ballons et d'éléments de décoration à usage unique;
- d'emballages de transport à usage unique;
- de matériel d'identification ou de laissez-passer à usage unique.

Alimentation (si un repas ou des collations sont servis)

- Inclure des aliments biologiques ou des aliments issus d'une entreprise agricole reconnue pour ses pratiques agroenvironnementales.
- Si la situation s'y prête, inviter les participants à apporter leurs propres verres, tasses, ustensiles et bouteilles.
- Servir des repas ou des collations « zéro déchets ».
- Offrir un système pour remplir des bouteilles d'eau réutilisables (station d'eau potable).
- Mettre en place des mesures pour réduire le gaspillage alimentaire, comme la redistribution des aliments aux participants, au personnel, aux bénévoles ou aux autres personnes présentes.

Mobilité durable

- Choisir un emplacement stratégique pour la tenue de l'événement afin de limiter les déplacements en voiture pour s'y rendre et de favoriser le transport actif et collectif.
- Organiser l'événement en mode virtuel si la situation s'y prête, ce qui évite ainsi les déplacements des participants.
- Sensibiliser les participants aux différents modes de transport possibles pour éviter le voiturage en solo, par exemple en mentionnant ces modes dans les invitations.
- Mettre en place des incitatifs pour encourager l'utilisation d'autres modes de transport que le voiturage solo (navette, covoiturage, transport en commun, vélo, etc.).

Approvisionnement responsable

- Choisir des matériaux ou des produits reconnus comme ayant un moindre impact sur l'environnement.
- Favoriser au moins un fournisseur ayant un engagement écrit en matière d'écoresponsabilité, c'est-à-dire qui met en œuvre des pratiques prenant en compte les enjeux environnementaux.
- Intégrer des clauses environnementales dans les contrats avec les fournisseurs.

Protection des milieux naturels

- Choisir un emplacement pour l'événement qui favorise la préservation des milieux naturels.
- Adopter des mesures d'atténuation des effets sur les milieux naturels, comme des mesures de restauration après l'événement (par exemple la plantation d'espèces indigènes).
- Sensibiliser les participants à la protection des espèces et des écosystèmes.

Gestion de l'énergie

- Tenir l'événement dans un bâtiment écoénergétique ou à faible empreinte carbone.
- Optimiser la gestion de l'énergie en adoptant des mesures d'économie d'énergie, comme l'utilisation de matériel qui consomme moins d'énergie ou l'amélioration de l'efficacité énergétique du matériel.
- Utiliser de l'énergie décarbonée, c'est-à-dire qui n'émet pas de CO₂ lors de son utilisation et de sa production.
- Utiliser de l'énergie renouvelable.